

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**

(Date de convocation : 15 Novembre 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 23 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 5  |
| Absent excusé non représenté :               | 1  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt et un Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaients présents :** Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur G r me VIAU, Madame Aur lie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Val rie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gis le GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs :** Monsieur Laurent COMTAT (procuration   Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Marl ne LAUGIER (procuration   Monsieur le Maire), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration   Monsieur Guillaume PASCAL), Madame G raldine PETIT (procuration   Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration   Monsieur Robert IGOULEN).

**Absent excus  :** Monsieur Patrick MONTY.

Il a  t  proc d  conform ment au Code G n ral des Collectivit s Territoriales,   l' lection d'un secr taire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimit  des suffrages, a  t  d sign  pour remplir ces fonctions qu'il a accept es.

Participation   l'op ration « Le plus grand mus e de France »  
organis e par la Fondation Sauvegarde de l'Art Fran ais et Allianz France.

Monsieur PASCAL expose   l'Assembl e que depuis quelques ann es, Pernes-les-Fontaines, avec ses monuments class s ou inscrits, a mis en place un programme de restauration des plus importants (Fontaines, Remparts, Portes, Chapelles, Coll giale, Tours, H tels particuliers, tableaux...).

Ces travaux repr sentent un investissement tr s important pour la Commune, mais contribuent   redonner   l'ensemble de la ville un cachet et une harmonie des plus agr ables.

Il pr cise que prochainement, la ville souhaite renouveler, comme en 2024, sa participation   l'op ration « Le plus grand mus e de France » 2025, organis e par la Fondation Sauvegarde de l'Art Fran ais et Allianz France, « Concours » o  chaque restauration des  uvres gagnantes sera financ e par la remise d'un prix de 8 000   de la part d'Allianz France.

.../...

Le projet de la Ville est de soumettre la candidature de la restauration du tableau et son cadre de « Notre Dame du Salut » situé dans la Chapelle Notre Dame des Abcès, Œuvre remarquable du 17<sup>ième</sup> siècle et inscrite aux monuments historiques.

Cette œuvre d'art, témoin de notre histoire et de notre identité, a besoin de soins attentifs pour être préservée pour les générations futures.

Monsieur PASCAL invite le Conseil Municipal à soutenir cette demande de participation. Le coût de la restauration de ce tableau est estimé à 16 050,00 euros. La recette attendue dans le cadre de ce dispositif étant de 8 000 euros, la participation de la Collectivité serait donc de 8 050 euros.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur PASCAL,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de restauration du tableau et son cadre de « Notre Dame du Salut » situé dans la Chapelle Notre Dame des Abcès pour un montant estimé à 16 050,00 euros.

**EMET** un avis favorable à la participation de la Collectivité à l'opération « Le plus grand musée de France » organisée par la Fondation Sauvegarde de l'Art Français et Allianz France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

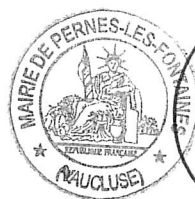
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 5 Décembre 2024

Publiée le : 5 Décembre 2024